

## Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

### Séance du 12 décembre 2017

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente**

#### Etaient présents :

**C.A.G.B :** ALLEMANN Frédéric ; ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; AVIS André ; BARATI-AYMONIER Sorroul suppléante de STHAL Rémy ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine ;

**C.C.L.L :** DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MONIOTTE Jacques ; QUETE Gérard ; STADELMANN Jean-Claude

**C.C.V.M :**

#### Etaient excusés :

**C.A.G.B :** CANAL Jacques ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; RUTKOWSKI Serge ; M STHAL Rémy

**C.C.L.L :**

**C.C.V.M :** MORALES Roland

Secrétaire de séance : MAURICE Yves

#### Procuration de vote :

**Mandants :** PROST Jean-Paul ; VIGNOT Anne

**Mandataires :** STADELMANN Jean-Claude ; ANDRIANTAVY Anne-Sophie

## **PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS**

**Rapporteur :** Madame Catherine THIEBAUT, Présidente

La loi NOTRÉ du 7 août 2015 attribue la compétence déchets aux Régions et prévoit à compter du 8 février 2017 la couverture de chaque région par un Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

Les nouvelles grandes Régions ont vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Un décret d'application du 17 juin 2016 précise les modalités d'élaboration et de suivi des PRPGD.

Le PRPGD s'inscrit dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) également issu de la loi NOTRÉ (modalités de mise en œuvre précisées par décret du 3 août 2016).

Le PRPGD fusionne le Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, le Plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics et le Plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux.

Il s'inscrit dans des objectifs d'économie circulaire, de réduction des déchets et de hausse de la valorisation.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a constitué une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) par arrêté du 6 février 2017.

Elle est composée de 92 membres : 12 élus régionaux, 3 représentants de l'Etat (Préfet, DREAL, DIRECCTE), 3 représentants d'établissements publics (ADEME, ARS, Agence de bassin), 32 collectivités en charge des déchets (4 par département), 4 chambres consulaires, 14 organisations professionnelles des déchets, 14 éco-organismes, 8 associations environnementales (1 par département), 2 associations de consommateurs ; et 12 experts associés sans voix délibérative (1 par département, RUDOLOGIA, ALTERRE, ASCOMADE, CERC).

Le SYBERT en est membre. Il convient de désigner un représentant, la Présidente l'étant par défaut.

La CCES s'est installée le 11 mai 2017 : la Région y a présenté la méthodologie et le calendrier d'élaboration.

Le calendrier prévisionnel est le suivant : état des lieux (mars à octobre 2017), analyse prospective et proposition de scénarios (octobre à décembre 2017), approfondissement du scénario retenu (janvier à avril 2018), rédaction du projet de plan (avril à juillet 2018), phase administrative (juillet 2018 à juillet 2019), intégration du PRPGD dans le SRADDET (juillet 2019).

La CCES s'est réunie le 10 octobre 2017 afin de présenter l'état des lieux.

Elle se réunira de nouveau en décembre afin de présenter différents scénarios.

Différents atelier de travail ont eu lieu et seront programmés, invitant l'ensemble des acteurs concernés (collectivités, entreprises, associations).

Un atelier a eu lieu en juin en 3 lieux (Clamecy, Baume-les-Dames et Louhans) afin de travailler sur à l'état des lieux et les perspectives en matière de déchets dangereux et non dangereux.

Un atelier spécifique aux installations de traitement a eu lieu en septembre à Besançon.

Un atelier a eu lieu en novembre en 3 lieux (Montbard, Montbéliard et Digoïn) afin de préparer la définition de différents scénarios.

Un atelier spécifique aux déchets du BTP aura lieu en décembre à Dole.

**Le Comité Syndical, après avoir pris connaissance des informations relatives à l'élaboration du Plan régional de Prévention et de Gestion des Déchets, désigne, à l'unanimité, Madame la Présidente pour siéger à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi ou, le cas échéant, d'un représentant expressément nommée par la Présidente parmi les Vice-Président(e)s.**

Pour extrait conforme,  
La Présidente du SYBERT,  
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 20 DEC. 2017



Contrôle de légalité